

MAROC REPRESSION

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

MEHDI BEN BARKA



P2 TÉMOIGNAGES • P3 ÉDITO • P4 NOUVELLES DU MAROC • P6 LES FRÈRES BOUREQUAT • P7 BEN BARKA

Maroc Répression n° 127 janvier 1994 – Prix public 25 F – Répondeur téléphonique 24h sur 24 : (1) 45 32 01 89

TÉMOIGNAGES

De Casablanca, dix prisonniers d'Okacha ont répondu, dans une lettre ouverte, à Michel Rocard qui avait estimé "qu'il n'y a presque plus de prisonniers politiques au Maroc" et "qu'on assiste incontestablement à une meilleure liberté d'expression". Ils invitent le secrétaire général du Parti socialiste français à consulter les rapports des organisations de défense des droits de l'homme, marocaines et internationales qui, liste à l'appui, recensent au moins 550 prisonniers politiques, sans tenir compte des disparus et des syndicalistes, fellahs ou simples citoyens arrêtés pour avoir pacifiquement protesté contre les abus et la brutalité des autorités.

Fatima Mertal, mère du détenu islamiste Mohamed Lafdhali, s'élève dans un communiqué contre l'interdiction qui lui a été faite de rendre visite à son fils. Le détenu a été isolé de ses camarades islamistes et mis en cellule individuelle dans le secteur des prisonniers de droit commun.

La grève de la faim, entamée le 7 octobre 1993, par les prisonniers de Fès s'est terminée le 28 octobre. Les détenus ont obtenu satisfaction sur un certain nombre de points, dont une visite familiale trois fois par semaine, la séparation n'étant plus constituée que par un petit mur d'un mètre de haut. Des négociations sont en cours au sujet des soins médicaux, de l'accès aux études et à la culture, de la nourriture et de l'hygiène.

Six détenus de cette même prison nous informent qu'ils ne reçoivent pas le courrier qui leur est adressé:

"Le directeur de la prison, Abou Taman Mokhtar nie sa responsabilité dans tout cela. Mais aujourd'hui, nous avons pu constater ce mensonge par le fait que la direction de la prison n'a pas seulement interdit le courrier, mais elle l'a également volé. Elle nous a volé tout ce que nos parrains

et nos marraines nous avaient envoyé pour nous aider (livres pour nos études, romans, recueils de poèmes, périodiques, journaux, lettres, médicaments etc.) L'administration de la prison n'a fait renvoyer aux expéditeurs que le courrier recommandé destiné à notre camarade Abou Said en faisant comme si notre camarade n'existait pas dans cette prison. La seule chose que la direction de la prison nous laisse parvenir sont les mandats (peut-être parce qu'elle ne peut nous faire nourrir correctement !).

Nous, les détenus politiques de la prison de Fès soussignés, protestons très fort contre cette interdiction et ces vols non déclarés de notre courrier. Nous demandons aux autorités compétentes d'ouvrir une enquête à ce sujet afin de nous rendre nos droits et nos affaires (...). Nous demandons à toutes les organisations humanitaires et des droits de l'Homme de nous soutenir dans cette lutte."

À Kénitra, à l'occasion du 45ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 13-détenus islamistes (groupe des 71) ont envoyé un communiqué où ils réaffirment "la nécessité de mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme (disparus, détenus politiques, entraves aux libertés d'expression, de pensée, de circulation)". Ils ont observé le 10 décembre 1993 une grève de la faim en signe de protestation.

De Kénitra un appel a été envoyé à l'opinion publique et internationale. Il émane d'Ahmed Ridouane, de Saïd Tbel et d'Ahmed Khiar. Il nous rappelle à notre devoir de vigilance et de scepticisme critique lorsque se créent au Maroc appareils et ministères chargés des droits de l'homme et que les violations continuent:

"Encore un autre anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, alors que notre pays connaît toujours des violations flagrantes de ces droits. Et au moment où les voix s'élèvent et les appels se multiplient aussi bien à l'in-

térieur qu'à l'extérieur du pays pour mettre fin à ces violations ; au moment où le respect et la protection des Droits de l'Homme sont devenus une revendication incessante de toutes les composantes de la société civile, les gouvernants n'ont fait preuve que de plus de dissimulation et de fuite vers l'avant, et ce par la création de certains appareils. Le tout dernier en date : le "ministère chargé des Droits de l'Homme". Cette opération qui, en réalité, n'entre que dans le cadre de la dorure et de l'enjollivement de façade, vise à vider de son sens la revendication populaire... Sinon quelle crédibilité ces appareils peuvent avoir quand :

- des centaines de prisonniers politiques croupissent dans les prisons à travers le pays ;
- des dizaines de personnes sont toujours disparues depuis de longues années ;
- des dizaines, sinon des centaines de militants, sont condamnés à l'exil et privés de fouler le sol de leur pays ;
- un grand nombre de citoyens sont arrêtés pour avoir dénoncé la mascarade des dernières élections ;
- les citoyens sont privés de leurs droits syndicaux et de leur droit de s'exprimer librement ;
- les citoyens sont torturés,

jusqu'à la mort parfois, dans les locaux de la police, de la gendarmerie et dans les prisons • des dizaines de citoyens sont privés de leurs passeports et de leur droit à se déplacer librement ?

Et la liste est encore longue...
Devant cette vérité douloureuse, et tout en condamnant les abus et dépassements auxquelles nous sommes exposés à plusieurs niveaux (et ce contrairement aux chartes internationales ratifiées par le Maroc) ; nous, soussignés, prisonniers politiques à la prison centrale de Kénitra, lançons notre appel à l'opinion publique nationale et internationale, et à toutes les forces et organisations humanitaires, afin qu'elles intensifient leur lutte pour que le respect des Droits de l'Homme soit réel et effectif dans notre pays ; et déclarons l'observation d'une grève de la faim symbolique de 24 heures le 10 décembre 1993 en commémoration de cette journée mondiale et en signe de protestation contre cette réalité amère.

*Les prisonniers politiques:
Ridouane Ahmed, Tbel Saïd,
Khiar Ahmed*

CAMPAGNE DE PROMOTION

le premier abonnement à 60 F

La nouvelle présentation de Maroc-Répression est plus économique puisque limitée à 10 pages. Pour autant, nous n'avons pas pensé devoir réduire le prix au numéro (25 F) et l'abonnement (150 F par an). Sans doute ses tarifs paraissent-ils excessifs, mais nous espérons, en les maintenant, pouvoir financer les activités de l'association et tenter de rattraper le gros déficit dans lequel nous a plongé l'envoi des dernières missions. Notre lectorat, espérons-le, nous comprendra. Mais comme nous voulons fidéliser de nouveaux lecteurs, nous lançons une campagne promotionnelle : 60 F l'abonnement annuel pour tout premier abonnement. Si nous parvenons à augmenter le nombre des abonnés et à redresser la situation financière, nous pourrions, à terme, baisser le tarif pour tous les abonnés.

TOUS DES INGRATS

Editorial



A Rabat, d'anciens déportés de Tazmamart reçus au nouveau ministère des Droits de l'homme "s'étonnent" qu'on ne veuille même pas étudier le principe d'une indemnisation après 18 ans de disparition dans les fosses de Tazmamart, 18 ans de vie de bêtes.

A Paris, trois citoyens français se "scandalisent" que le gouvernement suspende brusquement une aide qu'il leur a allouée "dans le but de faciliter leur réinsertion dans la société française" (déclaration du porte-parole du quai d'Orsay dont le moins qu'on puisse dire, est

qu'il ne fait pas dans la dentelle pour dissimuler l'ignoble)

Mais quoi ! Ces hommes oublierait-ils qu'ils pourraient être encore au trou, sans lumière, faisant leurs besoins sous eux, si le commandeur des croyants, dans son infinie bonté n'avait daigné les "élargir".

Le président de la République française n'avait-il d'ailleurs pas estimé devoir remercier le Roi du Maroc, après le retour des frères Bourequat...?

Décidément la complicité des princes qui nous gouvernent, en France et au Maroc, n'a pas de

faille. Nous ne cesserons de la dénoncer. Nous y répondons aujourd'hui par la solidarité avec les survivants de Tazmamart, la même qu'ils soient marocains ou français. Leurs revendications sont les nôtres : le Maroc devra indemniser de la même façon tous les rescapés de tous les bagnes ; la France devra indemniser les trois Français qu'elle acceptait de laisser mourir. Le Roi devra répondre de ses crimes contre l'humanité et le gouvernement français de son attitude de non-assistance à personne en danger.

POUR L'ABOLITION DE LA DISPARITION

A l'appel des comités régionaux de solidarité avec les détenus politiques, les syndicalistes et les détenus au Maroc, s'est tenue à Kénitra le 19 décembre une rencontre nationale pour l'abolition du phénomène de la disparition au Maroc.

Un communiqué a été adressé et publié dans Le Cri de Tazmamart, bulletin de l'A.P.A.D.M qui vient de voir le jour (B.P. 186 PARIS 75263)

"Devant les délégations venues de Casablanca, Sidi Sliman, Taza, Ouazzane, Beni Mellal, Mohammadia, Ksar el Kebir, Tantan, Rachidia, Fes, Safi, et Fkih ben Salah, les familles de disparus ont témoigné sur leur situation et le combat qu'elles mènent.

Des syndicats et partis démocratiques ont participé à cette rencontre, notamment l'OADP, l'USFP, la CDT,

le syndicat national des petits commerçants et artisans, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, l'Association des diplômés chômeurs. Un message de l'APADM a été lu lors de ce meeting populaire.

A l'issue de cette rencontre, les participants ont appelé les vives forces de la nation à se mobiliser pour que l'année 1994 soit celle de l'abolition de la disparition politique au Maroc afin :

- que la vérité soit faite sur le sort des disparus et que les survivants soient immédiatement libérés,
- de poursuivre les auteurs de ces actes odieux à l'encontre de victimes qui n'ont agi que par amour de leur peuple.
- de démanteler tous les appareils de répression qui ne cessent d'asphyxier les libertés individuelles et publiques et de violer le droit à la vie du citoyen.
- de détruire tous les sinistres bagnes secrets.
- de lutter pour la promulgation d'une loi sur l'indemnisation de toutes les victimes de la disparition et la poursuite des auteurs de ces crimes.
- de créer une commission parlementaire d'enquête sur la mort des disparus.

APRES TAZMAMART

12 anciens déportés de Tazmamart ont été reçus par un collaborateur du ministre des Droits de l'homme. Il leur serait proposé, notamment :

- un emploi dans leur ville natale pour un salaire ne dépassant pas 2000 dirham.
- un passeport
- une carte qui autoriserait les soins gratuits, dans n'importe quel service de n'importe quel hôpital.

Une aide au logement pourrait être envisagée, mais il n'est pas question d'étudier le versement de quelque indemnité que ce soit.

AHMED BELAÏCHI

Le Congressional friends of human rights monitors, groupement américain de 34 sénateurs et 121 membres de la chambre des représentants, a exprimé son inquiétude sur l'emprisonnement de M. Ahmed Belaïchi, responsable local dans la ville d'Alhoceïma de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH).

Ils demandent au gouvernement marocain de "libérer immédiatement et sans

condition" monsieur Ahmed Belaïchi (we respectfully urge your government to release him immediately and unconditionally).

Ahmed Belaïchi est détenu actuellement pour avoir exprimé ses opinions sur la manière dont le Maroc agit vis-à-vis de la question de l'émigration clandestine vers l'Espagne. Ses déclarations, il les avait faites au cours d'une émission de la chaîne de la télévision marocaine 2MI, suite à laquelle il a été arrêté, le 20 novembre 1992, et condamné à trois ans de prison, lors d'un procès loin d'être équitable.

VIE SOCIALE

Grève générale dans le secteur bancaire en novembre dernier. Mobilisation générale des travailleurs de la SODEA qui ne s'acquitte plus, depuis plus de 9 ans, de la couverture sociale des salariés, les privant de leurs droits

PASSEPORTS

Plusieurs citoyens sont toujours privés de passeport, même si une quarantaine de personnes dont les noms figurent sur la liste remise par le CCDH au ministè-

re de l'Intérieur peuvent espérer librement circuler et quitter le territoire national.

Plusieurs restent à l'étranger de peur de ne plus pouvoir ressortir du Maroc une fois rentrés ou d'être emprisonnés. On s'est réjoui d'apprendre qu'Abdallah Zaâzaâ avait pu récupérer son passeport et de pouvoir nous même tenir notre dernier comité de rédaction en compagnie d'Ali Kaitouni, emprisonné tant d'années à Kénitra... pour avoir écrit un poème.

A quand la loi d'amnistie Générale en faveur de toutes les victimes de la répression ?

VIE POLITIQUE

Le 4ème congrès du P.A.D.S s'est déroulé les 24, 25, 26 décembre dernier. Fondé en 1959, ce parti, qui se reconnaît dans la filiation de Medhi Ben Barka, a 35 ans d'expérience de lutte derrière lui. Incarnant la continuité du mouvement de libération populaire, il a dû boycotter "la dernière mascarade électorale" et revendiquer haut et fort une assemblée constituante librement élue.

MONSIEUR DROIT DE L'HOMME

Un ministre délégué auprès du Premier ministre vient de se créer au Maroc. Le professeur de droit Omar Azziman est ainsi chargé d'assainir la situation des Droits de l'Homme qui demeure toujours dramatique pour ceux qui ne bénéficient pas des petites éclaircies. Saura-t-il, à brève échéance, et de façon efficace, ouvrir avec les mouvements des Droits de l'Homme les discussions que l'on attend ?

COMMISSION D'ENQUETE

Amnesty International ayant reçu l'avis favorable du gouvernement marocain de se rendre au Maroc pour enquêter sur le sort des disparus, le Bureau National de l'AMDH a réaffirmé son entière volonté de participer à la création d'une commission d'enquête indépendante et efficace.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

Comité de Paris

14, rue de Nanteuil 75015 Paris.

Tél. : (33) (1) 45 32 01 89

Fax les jours ouvrables : (33) (1) 45 3164 37

sinon (33) (1) 30 92 13 48.

Nouvelles d'ailleurs

EXILÉS

Le Rassemblement des exilés politiques marocains en France (REPOM FRANCE), au cours d'une réception offerte aux organisations marocaines et aux associations de soutien au peuple marocain le 7 février, au CAIF, à Paris, a précisé ses objectifs : "Nous voulons un retour inconditionnel, respectueux de la dignité, de la liberté et assorti de garanties formelles. (...) Notre revendication rejoint naturellement le combat mené par l'ensemble des forces démocratiques dans notre pays pour la promulgation d'une loi proclamant l'amnistie générale et complète".

DISPARITIONS

L'APADM a organisé les 29 et 30 janvier 1994, à Amiens, des assises "pour l'abolition du phénomène de la disparition au Maroc". Les comités du Havre, de Paris, et de Rouen étaient représentés. Le compte-rendu détaillé sera publié dans le numéro 128.

COLLOQUE

La commission élue à l'Assemblée générale de l'UNEM organise à Paris, le 5 février 1994 un colloque sur "le mouvement étudiant marocain : réalités et perspective ; la situation des droits de l'homme au Maroc". Le comité de

Paris a participé au débat sur les droits de l'homme.

EL MANOUZI

La famille d'Houcine el Manouzi (militant syndicaliste membre de l'UNFP toujours maintenu en détention secrète depuis le 29 octobre 1972, sans inculpation ni jugement et en dehors de tout cadre légal) a demandé au ministère des Droits de l'homme de se prononcer sur les points suivants :

- Dans quelles conditions survit Houcine ;
 - quelle crédibilité accorder aux évolutions récentes dans le pays ?
- Et la lettre se termine ainsi :
- " Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'intervenir d'urgence et d'agir pour mettre fin à
- 7 713 jours de détention illégale,
 - 7 713 nuits d'angoisse, de froid et d'isolement,
 - 185 112 heures d'attente et d'espoir,
 - 666 403 200 pulsions du coeur,
 - 38 665 appels à la prière. "

LIMOGES

Le comité, avec l'UNEM et le mouvement des démocrates marocains s'est ému des conditions dans lesquelles sont délivrés les certificats d'hébergement des Marocains, et a interpellé les députés du département. Le problème a été abor-

dé au cours de la coordination de décembre, en même temps que celui des visas.

Le comité, avec vingt autres associations, a participé à une manifestation (organisée à l'occasion de la visite du ministre français de l'intérieur), exigeant que les gouvernements s'attaquent au chômage et à ses conséquences, au lieu de "multiplier les lois, propos et opérations spectaculaires", et qu'ils cessent "de soutenir et d'entretenir des régimes qui ne survivent que par la répression et la corruption".

AIX

- 17 Décembre, réunion publique à Aix en Provence, avec près de 80 personnes "pour faire connaître la réalité de la répression au Maroc, pour agir".
- 24 Janvier, l'UNEM et l'UNEF avec la participation des CLCRM organisent à l'occasion de "la journée des détenus politiques au Maroc" la projection du film de Yves Boisset, l'Attentat (qui n'est pas sans rappeler l'enlèvement de Medhi Ben Barka).

LE HAVRE

La seconde coordination semestrielle de 1993, qui a eu lieu au HAVRE, a notamment décidé :

- de lier des relations suivies avec les organisations politiques et syndicales marocaines d'opposition, et de prendre contact avec les journaux au Maroc ;
- d'intervenir auprès du ministère des Affaires étrangères, au sujet de la suppression de l'allocation d'assistance allouée aux frères Boureqat, et au sujet des conditions dans lesquelles les visas sont délivrés dans les consulats de France au Maroc (demandes systématiquement rejetées, problèmes de corruption...).

PARIS

Le comité a été reçu, à deux reprises, à sa demande, au ministère des Affaires étrangères, le 10 Décembre 1993 et le 4 Février 1994 au sujet des frères Boureqat.

Le comité a proposé à l'APADM et à l'ASDHOM d'organiser une réunion d'information sur la situation de la répression au Maroc avec la participation du poète, ancien détenu Driss Kaitouni. Cette réunion est prévue pour le 4 mars.

Le comité a participé, le 5 février, à un colloque organisé par la commission de l'UNEM, à Paris, à la Maison du Maroc.

ECRIRE

Le 12 février 1986, 26 militants progressistes sont condamnés à Casablanca à des peines allant de 3 à 20 ans de prison. 12 d'entre eux sont encore détenus :

BELKEHAL HASSAN N°59234	FONCTIONNAIRE	20 ANS
BRAHMA MUSTAPHA N°59222	INGENIEUR	20 ANS
CHAPCHAOUNI ABDESSLAM N°59220	EMPLOYE	20 ANS
EL BOUKILI MOHAMED N°59236	ENSEIGNANT	15 ANS
BENMESSAOUD AHMED N°59219	PROFESSEUR	15 ANS
AIT BELAID BRAHIM N°59226	INGENIEUR	15 ANS
MOUSSADAK ABDELHAK N°59235	FONCTIONNAIRE	12 ANS
NACERDDINE MOHAMED N°59231	INGENIEUR	12 ANS
TBEI SAID N°21649	FONCTIONNAIRE	12 ANS
CHBARI ABDELMOUMENE N°56851	ETUDIANT	10 ANS
SAIB HASSAN N°59339	MARCHAND	10 ANS
HOUSBY ABDALLAH N°59239	PROFESSEUR	10 ANS

Pour le 8ème anniversaire de leur condamnation - 12 février 1994 - le comité de liaison des parrains-marraines de prisonniers politiques au Maroc suggère d'écrire, selon le modèle ci-dessous, au ministre de la justice (Palais Royal, Rabat).

"Monsieur le ministre,

Je tiens à exprimer ma solidarité aux familles de ces prisonniers et avec elles je vous demande que, conformément aux engagements pris par le Maroc au niveau international en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, des décisions soient prises pour leur libération et pour la promulgation d'une loi d'amnistie générale en faveur de tous les disparus, prisonniers politiques et exilés. Une telle mesure ne pourrait que réjouir les personnes soucieuses du respect des droits de l'homme partout dans le monde, et mettre fin à une réalité qui ternit l'image du Maroc sur le plan international.

Espérant que vous prêterez à cette requête toute l'attention qu'elle exige, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée."

UNE INFAMIE

L'AFFAIRE BOUREQUAT

Les frères Bourequat, trois citoyens français, ont passé dix-huit années de leur vie dans le bagne de Tazmamart. La France s'est tue durant toute leur captivité. Aujourd'hui, après la parution de leur livre-témoignage, l'Etat se désengage et supprime leur allocation d'assistance.

Hous pouvons reprendre à notre compte le titre de l'article paru dans le courrier de l'ADATAM (Association de défense des anciens travailleurs au Maroc, 28 Boulevard Briand 92400 Courbevoie) qui confirme l'information communiquée dans le n°

126 de Maroc Répression

Le gouvernement français a supprimé l'allocation d'assistance versée à Ali, Bayazid et Midhat Bourequat depuis la fin de leur déportation au bagne de Tazmamart.

Les Comités de lutte contre la répression au Maroc ont protesté auprès du directeur adjoint du service des Français à l'étranger, au ministère des Affaires étrangères, contre cette décision prise, comme par hasard immédiatement après la parution du livre d'Ali Bourequat: "Tazmamart, 18 ans de Solitude" (éditions Lafon). Le 15 décembre 1993, la coordination des Comités a rendu public le communiqué suivant.

"Le Roi du Maroc a fait disparaître, pendant 18 ans, trois citoyens français, Ali, Bayazid, et Midhat Bourequat, sans que les gouvernements français successifs - qui ne pouvaient pas ne pas savoir - fassent tout ce qui était en leur pouvoir pour qu'il soit mis fin aux tortures et à la déportation à Tazmamart de ces trois hommes.

Aujourd'hui, deux ans à peine après leur retour en France, grâce à la pression de l'opinion et d'organisations internationales, les indemnités et l'assistance médicale indispensables à des hommes définitivement diminués sont brutalement supprimées par les services du ministère des Affaires étrangères, au moment même où Ali Bourequat

publie un livre qui met en cause et la France et le Maroc.

Pour la coordination des Comités de lutte contre la répression au Maroc, les autorités françaises, à leur niveau le plus haut, se sont déshonorées une première fois par une attitude qui relève de la non-assistance à personne en danger.

Elles se déshonorent une seconde fois en estimant - selon les termes propres du fonctionnaire qui a reçu les comités - que "leur responsabilité est désormais complètement dégagee" et que deux ans de "prise en charge" constituent une "réparation juste et suffisante".

Aucune considération d'aucune sorte, en effet, ne peut justifier la suppression de l'indemnisation due par la France à des citoyens français séquestrés par les autorités marocaines avec la passivité complice des autorités françaises : une telle dette se fonde

dation des Comités de lutte contre la répression au Maroc,

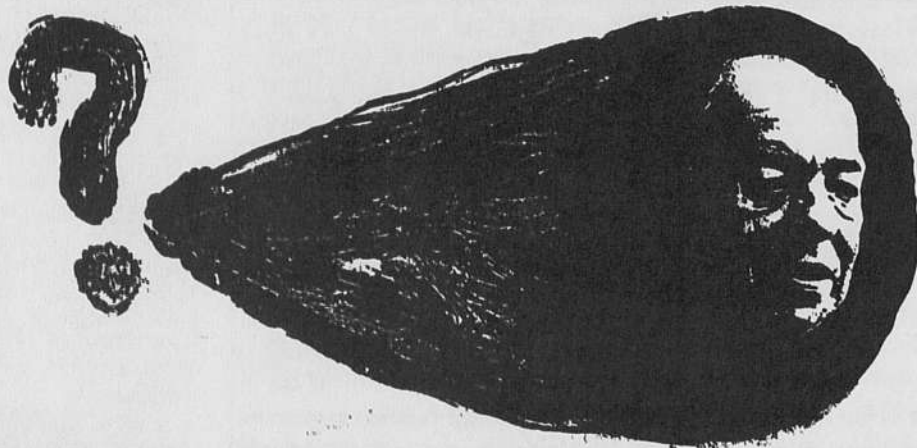
1) considère que la France leur doit assistance permanente et inconditionnelle, et que le ministère des Affaires étrangères doit donc revenir sur la décision prise le 29 novembre dernier ;

2) trouverait scandaleux et très inquiétant que des pressions, voire des menaces, puissent être exercées sur ces trois hommes au mépris des libertés fondamentales d'opinion et d'expression ; et, rappelle aux autorités françaises que, s'il en est ainsi, elles seraient comptables de la vie de ces trois hommes à qui elles doivent garantir le respect de ces libertés."

Comme Antoine Comte, l'avocat des trois frères, les Comités estiment que "le gouvernement français a contracté une dette à leur égard pendant toutes ces années de détention", et que l'attitude du quai d'Orsay est d'autant plus ignoble que les gouvernements successifs, contrairement à toutes leurs déclarations, n'ignoraient rien de Tazmamart. La caserne, où deux bâtiments renfermaient les 58 cellules où tentaient de survivre les Bourequat et les militaires du coup d'état

de 1971 et de 1972, était une caserne de blindés, en majorité français, avec leur encadrement technique d'officiers et de sous-officiers.

Dans ces conditions, nous nous posons la même question que celle posée par Ali Bourequat dans son livre: "Comment les autorités militaires françaises dont dépendent les instructeurs pouvaient-elles ne pas être au courant ?"



sur le seul principe de la réparation, et elle doit être honorée, indépendamment de toute considération sur la situation matérielle et sur les besoins (notamment en matière de santé) de ces trois hommes.

En conséquence, eu égard à la nature et aux circonstances des épreuves subies pendant 18 ans par Ali, Bayazid et Midhat Bourequat, et compte tenu des responsabilités françaises à leur égard, la coor-

MÉMOIRE

ALLOCUTION PRONONCÉE LE 29 OCTOBRE 1993 DEVANT LA BRASSERIE LIPP

La mémoire des peuples, leur mémoire historique est assez forte pour affronter les tentatives de manipulation, de mystification et de détournement ; ceci d'où qu'elles viennent et aussi puissant que soient les appuis dont disposent les auteurs de ces tentatives.

Cependant, pour s'affermir, ces mémoires ont besoin de se nourrir de symboles. Aussi, une plaque rappelant que Mehdi Ben Barka a été enlevé ici-même est une nécessité symbolique à plus d'un titre.

En tant que témoignage de notre volonté de continuer à rechercher la vérité par tous les moyens, de notre volonté d'exiger du gouvernement français de permettre l'accès aux documents de ses services secrets encore couverts par le secret-défense ; de notre volonté de demander des comptes aux organisateurs du crime et à leurs complices.

En tant que cri d'alarme pour rappeler que d'autres crimes de même nature se perpétuent encore ; qu'au Maroc, derrière la façade craquelée d'une pseudo-démocratie, des centaines de prisonniers d'opinion et de disparus souffrent dans leur chair des suites des traitements inhumains qu'ils subissent.

Enfin et surtout en tant que souvenir à la mémoire d'un combattant de la liberté qui a joué sa vie à la libération et au progrès, non seulement de son peuple, mais des autres peuples du Tiers-monde.

Bachir Ben Barka

BEN BARKA

*Né en 1920,
Mehdi Ben Barka
signe en 1944
le Manifeste de l'Indépendance.
Arrêté en 1950
par les autorités françaises,
il devient après l'indépendance
président de l'assemblée consultative
et fonde, en 1959, l'UNFP,
Union nationale des forces populaires.
Leader de l'opposition au roi,
exilé, il est enlevé le 29 octobre 1965
devant la brasserie Lipp à Paris.*



Maroc-Répression
directeur de la publication : François Della Sudda
Imprimerie : L'Internationale
Commission paritaire n° 708000

Comité de rédaction du n° 126 :
vendredi 4 mars 1994

Publications disponibles

- *Casablanca : Soulèvement populaire, juin 1981*
Récit des événements et présentation des problèmes de la ville — 8 F
 - *France-Maroc : continuité ou changement ?*
Ades du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM — 20 F
 - *Rencontre avec le Maroc*
Claude Ariam, nouvelle édition,
La Découverte / Maspéro. — 95 F
 - *Notre ami le roi*
Gilles Perrault, Ed. Folio aduel poche — 43 F
 - *Le travail des enfants au Maroc*
rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-Slavery Society en 1975 et en 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis — 1979 — 5 F
 - *A l'ombre de Lalla Chafia*
Driss Bouisset Rekab, éd. l'Harmattan — 90 F
 - *Les prisonniers marocains, tasses communes pour les vivants*
H. Ben Malek, supplément
au n° 82-83 de Maroc-Répression — 10 F
 - *Les disparus au Maroc*
Dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages — 10 F
 - *Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons*
édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble — 40 F
 - *Hors du Maroc jobertien*
Idrissi Kaitouni — 15 F
 - *Dossier sur les prisonniers politiques islamistes* — 10 F
 - *Livre blanc sur les enfants Guitir*
cabinet B. Dartevolle et G. Kiejman — 20 F
 - *Babel (mars 90) Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb* — 45 F
 - *Babel (jan 92) Droits des femmes au Maghreb (cadetim-unesco)* — 80 F
 - *Dans les entrailles de ma patrie*
Rahal JbiHa — 25 F
 - *La faim pour la justice*
résumé de la mission de M^e Voguet et du D^r A. M. Raat — 5 F
 - *Maroc torture, "disparitions", emprisonnement politique*
Amnesty International — mars 1991 — 30 F
 - *Rapport sur Tazmamart*
daté de 1989 — 15 F
 - *Rapport d'investigation d'une mission médicale au Maroc, novembre 1991* — 15 F
 - *Au royaume de l'injustice*
CLCRM — ASDHOM Limoges — 15 F
 - *Le livre blanc sur les droits de l'homme au Maroc*
78 F
 - *Tazmamart : une prison de la mort au Maroc*
Christine Daure-Serfaty, éd. Stock — 98 F
 - *A qui appartient le Maroc ?*
Moumen Diouri, éd. l'Harmattan — 130 F
 - *Le 21 octobre 1992 à Jussieu*
allocutions des intervenants, brochure 4p — 5 F
 - *Affiche* — 10 F
 - *Autour d'Abdellatif Derkaoui (poèmes)* — 5 F
 - *Ils ont écrit... Liberté.*
Droits de l'homme et regards d'enfants, éd. ATMF — 50 F
 - *Poèmes, lettres, écrits de prison*
Saïda Menebbi, disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca — 10 F
 - *Sous le bâillon, le poème*
A. Laabi, l'Harmattan — 85 F
 - *La parole confisquée, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains* — 72 F
 - *Es-Srir, conte pour enfants*
Jacqueline Maitte-Lobbe — 30 F
 - *Nouveau l'Etat de la répression au Maroc, dépliant en anglais et en français* — septembre 93 — 5 F (30 F les dix)
- Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA, notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme. Les comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture. Leur rôle:

- informer sur la répression
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Maroc Répression n° 127
janvier 1994 — Prix public 25 F —
Répondeur téléphonique 24h sur 24 :
(1) 45 32 01 89

CONDITIONS D'ABONNEMENT à Maroc-Répression

- 150 F — France
- 90 F — étudiants et chômeurs
- 170 F — autres pays
- 300 F et plus soutien ...

60 F-PREMIER ABONNEMENT

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de : Association de soutien aux Comités de lutte contre la répression au Maroc avec la mention « abonnement » à envoyer
14, RUE DE NANTEUIL, 75015 PARIS — CCP 13 84 02 7 H PARIS

POUR SOUTENIR L'ACTION DES COMITÉS

1° Lire et faire connaître le bulletin Maroc-Répression, s'abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien. Penser à se réabonner dès le premier rappel ! Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires reçues pour les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit et indispensable assuré aux médias. Souscrire un abonnement de soutien, c'est participer de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2° Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir les frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3° Soutenir matériellement les militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, par un versement au compte postal : La Source 352 11 58 L, à l'ordre de Me Philippe Guibard, pour permettre les envois réguliers dans les prisons.

4° Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, en Espagne, en France, en Hollande et en Suisse. Ecrire, pour avoir les